

Cette nouvelle et grande désillusion sera-t-elle possible ? Nous étions en droit légitime d'espérer que les Nations Unies, pour satisfaire à leur engagement librement consenti du 11 décembre 1946, après quatre années constituant bien largement « un délai raisonnable », adopteraient les mesures nécessaires pour éviter que l'Espagne continuât de vivre sans « libertés de parole, de culte et de réunion » et sans organiser des élections « par lesquelles le peuple espagnol, libéré de toute contrainte ou intimidation, et sans considération de partis, puisse exprimer sa volonté ». Et nous voyons avec amertume que, en 1950, sur le plan politique, les légères sanctions infligées au séquestre de l'Espagne sont levées, tandis que, la même année et l'année suivante, sur le plan financier, des millions de dollars lui sont accordés, pour éviter que l'incompétence et la malhonnêteté, en étroite connexion, ne produisent la banqueroute déjà imminente de l'Etat franquiste et, du même coup, ne rendent, par la faillite, au peuple espagnol la souveraineté dont on l'avait privé aux temps de la prospérité. Et l'on prétendrait maintenant aller plus loin encore ? Ne semble-t-il pas à ceux qui projettent une telle entreprise que ce peuple a déjà souffert trop d'offenses à son honneur et trop d'atteintes à son droit pour qu'il se résigne à supporter pacifiquement de nouveaux fardeaux aussi injustes qu'humiliants ?

Nous croyons encore en la justice internationale, et nous ne voulons pas perdre la foi en elle. C'est pourquoi nous souhaitons qu'un « non » catégorique soit la réponse unanime aux protecteurs de Franco, si ceux-ci portent l'audace jusqu'à demander à une institution créée pour appuyer « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous » d'accueillir un régime despotique qui refuse à l'homme tous les droits, et ne concède qu'à ses seuls partisans une certaine liberté. Se moquer ainsi de la candeur publique serait excessif. Et ces moments d'angoisse que vit l'humanité ne sont pas les plus propices aux désenchantements. Il ne nous semble pas exagéré de demander aux Nations Unies, avec autant de respect que de fermeté, de faire honneur à leurs engagements, réitérés et substantiels, relatifs au régime franquiste, et de continuer à lui refuser l'entrée d'une enceinte que sa présence déshonorerait. Et nous le demandons, Monsieur le Président, par l'Honorable intermédiaire de Votre Excellence.

*Le Président du Conseil des Ministres
de la République Espagnole,*

Félix GORDON ORDAS

Paris, le 22 novembre 1951



LE GOUVERNEMENT REPUBLICAIN ESPAGNOL S'ADRESSE AUX NATIONS UNIES

*A Son Excellence Luis Padilla Nervo,
Président de la Sixième Assemblée Générale
des Nations Unies.*

PARIS

Monsieur le Président,

Une fois encore, le Gouvernement de la République Espagnole se voit dans l'obligation de s'adresser à l'illustre Assemblée des Nations Unies, qui tient actuellement à Paris, berceau des libertés et exemple de démocratie, la sixième de ses importantes réunions. Depuis qu'à San-Francisco prit forme le grand organisme international, en chaque occasion solennelle, comme celle-ci, nous n'avons jamais manqué d'envoyer notre message, et nous continuerons de le faire, sans relâche, jusqu'à ce que nous obtenions que soit rendue internationalement au peuple espagnol la liberté dont il fut internationalement dépossédé par action des gouvernements d'Allemagne et d'Italie, et par omission imputable aux gouvernements démocratiques. Aujourd'hui, ce message que nous faisons parvenir à Votre Excellence nous paraît particulièrement pressant, puisqu'il est annoncé qu'une des Délégations hispano-américaines, constamment remarquée pour ses plaidoyers chaleureux en faveur de la tyrannie franquiste, se dispose à solliciter pour l'Espagne actuelle, l'obtention du titre d'Etat membre des Nations Unies, malgré la signification fasciste jamais démentie du gouvernement du général Franco, et en dépit des condamnations méritées maintes fois prononcées, jusques et y compris par des Assemblées plénières semblables à celle qui se tient actuellement.

Ce fut Franco lui-même qui définit ce qu'est, ce que signifie et ce à quoi prétend son régime. Dans son discours commémoratif du premier anniversaire de la date initiale de son pronunciamiento, c'est-à-dire dans le discours qu'il lut le 18 juillet 1937 devant un public de phalangistes et de « requetés », il écrivit ces phrases qui n'ont jamais été modifiées depuis, pas plus par la plume que par l'attitude : « L'Espagne empruntera la structure des régimes totalitaires comme l'Italie et l'Allemagne. Elle adoptera les formes corporatives, dont une grande partie des formules se trouve dans le pays, et l'on en finira avec les Institutions libérales qui ont empoisonné le peuple. On s'inspirera, bien entendu, des normes régissant l'Italie et l'Allemagne... Nous considérons le régime parlementaire démocratique impraticable, non seulement en Espagne, mais également dans d'autres pays, comme par exemple l'Angleterre. »

Cette position politique ainsi exposée sans détour, et répétée maintes fois au cours des années suivantes, est radicalement opposée à celle

qui inspira l'idée maîtresse des Nations Unies et qui fut finalement intégrée à sa constitution. Fidèles à cette position, les Etats membres de cette insigne collectivité internationale ont constamment condamné le régime franquiste, ainsi que l'on peut le penser d'après la brève synthèse des faits historiques que nous nous permettons de retracer ci-dessous :

Dans la Charte de l'Atlantique du 14 août 1941 figure, au numéro 3, cette clause : « Ils respectent le droit qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre ; ils désirent que soient rendus les droits souverains et le libre exercice du gouvernement à ceux qui en ont été privés par la force. »

Cette déclaration de Roosevelt et Churchill fut signée le 1er janvier 1942 par les représentants de vingt-six nations qui étaient en guerre contre les pays du totalitarisme fasciste. Vingt et un autres pays y adhérèrent également, aux dates comprises entre le 5 juin 1942 (Mexique) et le 1er mars 1945 (Arabie Séoudite, Syrie et Liban). En y souscrivant, tous s'engagèrent à continuer la lutte jusqu'à « une victoire complète » sur « les membres du Pacte tripartite et ses adhérents », pour « défendre la vie, la liberté l'indépendance et la liberté religieuse, aussi bien que pour conserver les droits humains et la justice dans leurs propres pays, ainsi que dans les autres nations ».

Sur la base de ces prémisses, la Déclaration de Moscou sur la sécurité collective, souscrite et rendue publique le 30 octobre 1943 par les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, l'Union Soviétique et la Chine, reconnaît « la nécessité d'établir aussitôt que possible une organisation internationale générale fondée sur le principe d'une égale souveraineté de tous les Etats pacifiques ».

A la suite des longues conversations qui s'étendirent du 29 septembre au 7 octobre 1944 à Dumbarton Oaks, entre les quatre grandes puissances, on fit la première rédaction des articles qui régissent cette organisation internationale générale.

Le 12 février 1945, à Yalta, Churchill, Roosevelt et Staline arrivent à un accord auquel souscrivent plus tard les gouvernements de Chine et de France, en vue de convoquer, pour le 25 avril de la même année, à San-Francisco, une conférence des Nations, afin de « préparer la Charte de cette organisation selon les principes qui ont été mis en avant dans les conversations officielles du Dumbarton Oaks ».

On élabora et on publia cette Charte d'une importance essentielle. Lorsqu'il y fut question de l'admission de nouveaux membres au sein de l'organisation des Nations Unies, décidée d'un commun accord, on déclara qu'il faudrait obligatoirement avoir présente à l'esprit la déclaration d'interprétation de l'article 4, paragraphe 1er, proposée par la Délégation du Mexique à la session du 19 juin, appuyée par les Délégations d'Australie, de Belgique, d'U.R.S.S., de Bielorussie, de Chine, des Etats-Unis, de France, du Guatemala, d'Ukraine et de l'Uruguay, et approuvée à l'unanimité. Aux termes de cette déclaration, ce paragraphe « ne pourra s'appliquer aux Etats dont les régimes ont été installés avec l'aide de la force militaire de pays qui ont lutté contre les Nations Unies, tant que ces régimes seront au pouvoir ». Cette réserve ne concernait que l'Etat franquiste qui asservit l'Espagne. Le Délégué du Mexique, auteur de la proposition de déclaration, et les Délégués qui, à cette session mémorable, l'appuyèrent de leurs discours, le reconnuent explicitement. Peu de temps après, le 2 août 1945, on publia la Déclaration de Potsdam, signée par Truman, Staline et Attlee. Il y est affirmé clairement et nettement que leurs trois gouvernements « n'appuieront pas la candidature du présent gouvernement espagnol, qui, établi avec l'aide des puissances axistes, ne possède pas, étant donné ses origines, sa nature et son association étroite avec les pays agresseurs, les qualifications nécessaires pour faire partie de l'organisme des Nations Unies ».

Pour préciser, sans doute possible, que l'accord de San-Francisco visait l'Espagne de Franco, et pour donner à la déclaration catégorique de Potsdam un caractère officiel, la Délégation de Panama présenta, lors de la session du 8 février 1946 de la Première Assemblée Générale de l'O.N.U., à Londres un projet de résolution concernant l'Espagne. Ce projet fut appuyé par les Délégations de France, de Tchécoslovaquie, de

Mexique, de l'Uruguay, de Norvège, de Venezuela, de Bielorussie, de Grande-Bretagne, de Yougoslavie, et fut approuvé, après un amendement qui le renforçait, sur proposition de la Délégation norvégienne. Seuls votèrent contre, les Délégations de Salvador et du Nicaragua. Voici la résolution : « L'Assemblée Générale, faisant siennes ces deux déclarations (celle de San-Francisco et celle de Potsdam), recommande aux Membres des Nations Unies de se conformer à la lettre et à l'esprit de ces déclarations dans la conduite de leurs futures relations avec l'Espagne. »

Lors de la Deuxième Assemblée Générale des Nations Unies, tenue à New-York, le Secrétaire Général lui-même, à la session du 26 octobre 1946, affirma clairement dans son rapport que « c'est malheureusement un fait que les fascistes continuent à dominer l'Espagne, sans changement aucun, malgré la défaite de l'Allemagne et du Japon ». Et, à la session du 11 décembre on approuva, entre autres, et après un préambule durement condamnoir, une résolution dans laquelle l'Assemblée assure qu'elle est « convaincue que le gouvernement fasciste de Franco en Espagne, qui a été imposé par la force au peuple espagnol, avec l'appui des puissances de l'Axe, et qui a fourni une aide matérielle aux Puissances de l'Axe au cours de la guerre, ne représente pas le peuple espagnol et rend impossible, tant qu'il restera au pouvoir en Espagne, la participation du peuple espagnol aux affaires internationales avec les peuples des Nations Unies ».

Absolument aucune des Assemblées Générales qu'ont tenues ensuite les Nations Unies, pas même celle de 1950 qui, bien malencontreusement, dérogea aux faibles sanctions infligées en 1946 au régime franquiste, aucune ne modifia, si peu que ce fût, ni la lettre ni l'esprit de la condamnation décidée, dès le début, contre le gouvernement actuel de l'Espagne pour son caractère fasciste et pour son avènement au pouvoir par la violence, avec l'aide militaire des Puissances de l'Axe. Personne ne s'est laissé tromper par les changements de personnes au sein de ce gouvernement, tandis que l'idéologie et les méthodes demeurent identiques, et pas davantage par la grossière mystification d'élections municipales restreintes, antidémocratiques. La vérité est qu'en Espagne toutes les libertés continuent de faire défaut ; on y vit sous la terreur policière, dans un système totalitaire de parti unique, exactement comme au premier jour de l'établissement par la force du gouvernement nazi-fascistephalangiste. Pour sa part, Franco lui-même a déclaré plus d'une fois, avec une arrogante insolence, qu'il n'a pas changé à l'égard des Nations Unies, mais que ce sont les Nations Unies qui ont changé à son égard. Et il a raison pour ce qui est de l'accessoire. Mais, en ce qui concerne l'essentiel, il n'a jamais eu, jusqu'à présent, et le Gouvernement républicain espère qu'il n'aura jamais, raison. C'est pourquoi il hait l'organisme international, et si profondément que, encore le 18 juillet 1950, lors de la commémoration du quatorzième anniversaire de son soulèvement contre la République, il dit dans son discours : « L'Espagne est restée tranquille dans son coin en attendant de voir passer devant elle le cadavre putréfié de ces Nations Unies qui la chassèrent de leur sein ; et le cadavre sent déjà mauvais. » Telle est l'opinion réelle que professent, à l'égard des Nations Unies, Franco et ses complices que, cependant, quelques Délégations d'Etats membres, insultés de la sorte, continuent de patronner.

Le Gouvernement Républicain Espagnol a foi dans la droiture et le sens des responsabilités des Honorables Délégations à cette Sixième Assemblée Générale. Trop de concessions déjà ont été faites au régime le plus odieux de l'Europe. Les Nations Unies ne pourraient aller plus avant sans se nier elles-mêmes et sans manquer à l'engagement sacré souscrit lors de leur adhésion à la Charte de San-Francisco. Parce que nous aimons les droits des hommes et des peuples, nous sommes, de toute notre âme, acquis aux principes qui donnent naissance aux Nations Unies et font leur gloire. Si celles-ci oublient ce qu'elles sont et acceptaient l'entrée dans leur sein d'un dictateur comme Franco, cela équivaldrait à proclamer l'expulsion du peuple espagnol et annoncerait le triste déclin des espérances que nous avons mises en elles, qu'ont mises en elles tous les hommes de bonne foi au cœur pur. Il n'en sera pas ainsi. Il ne doit pas en être ainsi. Mais si, par malheur, cet événement inouï se produisait, il constituerait une catastrophe morale bien difficile à réparer.